

COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures quinze, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Yvoire, en séance publique, **sous la présidence de Madame Valérie BAUD-LAVIGNE, Présidente du SIVU-Excenevex-Yvoire.**

| | |
|--|--------------|
| Délégués titulaires en exercice | 6 |
| Délégués titulaires présents | 5 |
| Délégués suppléants remplaçants présents | 1 |
| Quorum (dérogation suite à la crise sanitaire) | 2 |
| Date de convocation (<i>date de la télétransmission</i>) | 14 juin 2022 |

| Délégués titulaires présents | |
|--|---|
| Communes | Nom, Prénom |
| Yvoire | BAUD-LAVIGNE Valérie |
| Yvoire | MOUCHET Sylvia |
| Excenevex | BEURRIER Chrystelle (<i>rejoint la séance à 19h27</i>) |
| Excenevex | CREUSOT Emilie (<i>rejoint la séance à 19h40</i>) |
| Excenevex | CLETON Emmanuelle (<i>rejoint la séance à 19h27</i>) |
| Délégués suppléants remplaçants | |
| Yvoire | DURET Aline |
| Délégués titulaires excusés | |
| Yvoire | KUNG Jean-François |
| Assistent | |
| Service Administratif SIVU <i>Mise à disposition (commune Yvoire)</i> | DENIER Julia |
| Secrétaire de séance | |
| a été élue secrétaire : Aline DURET | |

Madame la Présidente de séance déclare la séance ouverte à 19h22.

1-Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2022

Suite à la réunion du dernier comité syndical tenu le 11 avril 2022, salle du conseil de la mairie d'Yvoire, Madame la Présidente demande aux membres du comité présent de valider le compte-rendu de cette séance.

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE le compte rendu de la réunion du 11 avril 2022, tenu salle du conseil municipal de la mairie d'Yvoire, sans observation particulière.

2-Création d'un emploi d'animateur non permanent à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2022

Le contrat de l'agent au grade d'adjoint d'animation, occupant les fonctions de coordonnateur du SIVU arrive à échéance au 31 août 2022.

Il convient de redélibérer afin de lancer une annonce légale pour un nouveau poste de coordinateur à effet au 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an, non permanent à temps non complet (30/35^{ème}) au grade d'animateur.

Chrystelle BEURRIER et Emmanuelle CLETON rejoignent la séance à 19h27.

Le COMITE SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Considérant qu'il convient de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire dans les écoles du syndicat ;
Considérant le tableau des emplois syndicaux contractuels existant ;
Considérant le budget syndical adopté pour l'année 2022 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au *comité syndical* de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois syndicaux contractuels et permanent existant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE la création, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une période d'un an, d'un emploi contractuel non permanent au grade d'animateur de la filière animation à temps non complet au sein des services périscolaires, à raison de 30/35^{ème}.

PRECISE que la rémunération de l'agent recruté sera calculé prorata temporis à son temps de travail, sur la base de l'indice majoré de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondant au grade d'animateur.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3-Subvention 2022 à l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Madame la Présidente propose d'allouer une subvention à hauteur de 1 400,00 euros à l'Association des Parents d'Elèves, afin de soutenir les activités et manifestations proposées par cette dernière.

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition de Mme la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ALLOUE au titre de l'exercice budgétaire 2022 la subvention à l'APE pour un montant de 1 400,00 euros :

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Le crédit nécessaire est en place au budget primitif 2022 à l'article 6574.

4-Réalisation d'un emprunt sur le budget primitif du SIVU Excenevex-Yvoire pour 2022

Un emprunt supplémentaire est nécessaire sur le budget primitif, afin d'acquérir le terrain destiné à la réfection du parking du groupe scolaire Excenevex-Yvoire, de payer les frais d'étude relatifs à l'agrandissement du futur groupe scolaire, des travaux du parking et de l'extension de la cantine et du préau.

Vu les articles L.2122-22 alinéa 3 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité de garantir à la Présidente du SIVU, la possibilité de souscrire aux meilleures conditions du marché bancaire les emprunts utiles au financement des investissements prévus au budget syndical d'une part, les moyens d'une gestion active et optimale de la dette au vu des fluctuations et opportunités des marchés financiers et ce dans l'intérêt du SIVU Excenevex-Yvoire d'autre part.

Emilie CREUSOT rejoint la séance à 19h40.

Le COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition de Madame la Présidente ;
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à contracter un emprunt d'un montant à hauteur de 617 901,00 € :

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

5-Modification à apporter au Règlement intérieur des services périscolaires du SIVU Excenevex-Yvoire

Madame la Présidente explique qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au Règlement intérieur des services périscolaires du SIVU Excenevex-Yvoire.

Le COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte les modifications évoquées lors du présent comité concernant la modification du Règlement intérieur des services périscolaires du SIVU Excenevex-Yvoire.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

6-Questions diverses

Madame la Présidente informe le comité syndical de deux décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- La signature de la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un parking pour le groupe scolaire Excenevex-Yvoire auprès de CANEL INGENIERIE INFRASTRUCTURE (74200 THONON) pour un montant de 13 710 ,00 € HT à effet au 1^{er} janvier 2022.
- La signature du marché public de travaux pour l'aménagement d'un parking pour le groupe scolaire Excenevex-Yvoire auprès du Groupement solidaire EUROVIA/LEMAN

TP (74330 POISY) au montant de 146 391,00 € à effet au 25 avril 2022 pour un délai d'exécution de 8 semaines à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Madame la Présidente précise que les travaux commenceront le 8 juillet et seront terminés pour le 1^{er} septembre. La végétalisation sera effectuée à l'automne.

Emilie CREUSOT s'interroge sur la possibilité de mettre en place une signalisation afin de préciser qu'il s'agit d'un parking réservé au Groupe scolaire. Elle explique qu'à toute heure, de nombreux véhicules sont stationnés sur ce parking.

Madame la Présidente précise qu'il y a les véhicules des enseignantes ainsi que des agents du SIVU.

Chrystelle BEURRIER propose d'installer un macaron « Ayant droit scolaire »

La séance est levée à 20h10.

Aline DURET
Secrétaire de Séance

Valérie BAUD-LAVIGNE
Présidente du SIVU Excenevex-Yvoire

| Prénom NOM | Fonction | Signature |
|--|-------------------------|------------------|
| Valérie BAUD-LAVIGNE (Yvoire) | Présidente du SIVU | |
| Chrystelle BEURRIER (Excenevex) | Vice-Présidente du SIVU | |
| Sylvia MOUCHET (Yvoire) | Délégue titulaire | |
| Emmanuelle CLETON (Excenevex) | Délégue titulaire | |
| Emilie CREUSOT (Excenevex) | Délégue titulaire | |
| Aline DURET (Yvoire) | Délégue suppléante | |